

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 11 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DEVE 1031 Autorisation d'exploiter des installations de combustion par la Société de Distribution de Chaleur de Bagnolet (SDCB) 9-15 rue des Roses à Bagnolet (93).

M^{me} Célia BLAUEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement, Livre V, Titre 1^{er} relatif aux dispositions applicables aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et notamment aux articles R.512-6, R.512-8 et R.512-20 ;

Vu le projet de délibération en date du 24 juin 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'émettre un avis sur la demande d'autorisation formulée par la Société de Distribution de Chaleur de Bagnolet (SDCB) concernant l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement indiquée ci-dessus ;

Vu l'avis du conseil du 11^{ème} arrondissement en date du 30 juin 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 30 juin 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 30 juin 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 26 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris émet un avis favorable à la demande formulée par Monsieur Grégoire de CHILLAZ, Directeur Général de la Société de Distribution de Chaleur de Bagnolet (SDCB), concernant l'autorisation d'exploiter des installations de combustion au sein d'une Centrale thermique, située 9-15 rue des Roses, à Bagnolet (93).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est invitée à communiquer la présente délibération à Monsieur le Préfet de Police de Paris.